

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 31

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation : 11/05/2015

Date d'affichage : 12/05/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 18 MAI 2015

L'an deux mille quinze et le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - René LE VIAVANT - Renée FALCO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Audrey TROIN / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Frédéric LACOUR à Ernest DAL SOGLIO / Jean-François FARNET à Michel DALLARI /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La commune dispose d'une vaste plaine située dans la Vallée de la Môle qui fait l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur et du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles.

Ce souci pour la préservation de cet espace a conduit la commune à se porter acquéreur de plusieurs parcelles, notamment avec l'exercice du droit de préemption en collaboration avec la SAFER.

Ainsi, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 2013/125 du 19/12/2013, Monsieur le Maire à acquérir les parcelles AZ 33-112-113 situées lieu-dit « L'Esclatadou » pour une contenance totale de 24 622 m².

N° 2015/093

REMISE EN VALEUR DES FRICHES AGRICOLES : PARCELLES AZ 88-33-112-113 VALLEE DE LA MOLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

CM du 18/05/2015

N° 2015/093

REMISE EN VALEUR DES FRICHES AGRICOLES : PARCELLES AZ 88-33-112-113 VALLEE DE LA MOLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Plus récemment, la délibération n° 2014/039 du 30/10/2014 a acté le principe d'acquisition de la parcelle AZ 88 de 2 672 m² sise lieu-dit « les Pasquiers ».

L'objectif de la commune est de privilégier la protection de la zone en permettant une gestion rigoureuse des terrains.

Le secteur est caractérisé par une multitude d'exploitations en nature de vignes ou de cannes de Provence, confortant ainsi l'activité agricole.

Dans cet objectif, il est envisagé de proposer la mise en culture de ce foncier représentant une surface totale de 27 924 m². A cet effet, un appel à candidatures pour mise en fermage a été lancé par la SAFER.

Néanmoins, le défaut d'entretien de ces terres a rendu le sol inexploitable en l'état. Envahi par une végétation abondante, la reconquête de cette friche agricole nécessite des travaux de remise en valeur (abattage des arbres, arrachage des souches...) dont le financement peut faire l'objet de subvention par les Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser des travaux de remise en valeur des friches agricoles pour les parcelles AZ 88-33-112-113 pour une surface totale de 27 924 m²,
- d'engager les travaux de remise en culture de ces parcelles pour les dédier à l'agriculture,
- d'inscrire la dépense au budget,
- de solliciter le Département et la Région pour l'octroi des subventions destinées aux acquisitions foncières agricoles,
- de solliciter le Département et la Région pour l'octroi des subventions destinées à la réalisation des travaux de remise en valeur des terrains par la suppression de la végétation envahissante.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE
Marc Etienne LANSADE

Commune de Gesolins
Acte transmis
le 27/05/2015

LES GARCINIÈRES

LA SÛVERÈDE

VALENSOLE

LES PASQUIERS

L'ESCLATADOU

LE SUBEIRAN

LA RAYNARDIÈRE

